

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-49

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux actifs relevant de l'économie sociale et solidaire des contrats et placements mentionnés à l'article 990 I du code général des impôts ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 18 juin 2015,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 18 juin 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Thomas GROH